

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services (désignées ci-après les « CGV ») sont conclues :

ENTRE :

La société CONNECT'AGE, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 22 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 834 999 930, dont le siège social est situé 5 Allée Lavoisier - 59650 Villeneuve-D'ascq, représentée par son Président, Monsieur CATHELAIN Didier, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommée « **CONNECT'AGE** »,

ET :

Toute personne morale qui, après avoir consulté attentivement les présentes CGV, décide d'acheter les produits et de souscrire aux services proposés par CONNECT'AGE, ci-après dénommée le « **Client** »,

Ci-après désignées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes auront toujours la définition suivante :

- (i) **Application** : désigne l'application CONNECT'AGE développée et éditée par CONNECT'AGE qui en détient la propriété exclusive, permettant au Client et aux Utilisateurs d'accéder aux Services ;
- (ii) **Assistance** : désigne les prestations d'assistance fournies par CONNECT'AGE au Client et consistant en du conseil et de l'assistance à l'utilisation de l'Application;
- (iii) **Bon de Commande**: désigne le document écrit transmis par CONNECT'AGE au Client, récapitulant la nature, la quantité et le prix des Produits et Services commandés par le Client. Sauf stipulations contraires expresses, les stipulations incluses dans le Bon de Commande prévaudront sur les présentes CGV en cas de contrariété ;
- (iv) **Commande**: désigne tout acte d'achat et de souscription effectué par le Client matérialisé par le Bon de Commande;
- (v) **Compte Administrateur** : désigne le compte créé par le Client, à partir duquel celui-ci accède à l'Application et gère les droits des Utilisateurs;
- (vi) **Conditions Générales d'Utilisation ou CGU**: désigne l'ensemble des règles et des modalités de mise à disposition des services sur l'Application;
- (vii) **Contrat** : désigne les présentes CGV, auxquelles s'ajoutent le Bon de Commande et les CGU acceptées par le Client au moment de la mise en service de la création de son Compte Administrateur;
- (viii) **Joueur** : désigne la personne physique participant aux jeux et/ou séances de jeux proposés sur l'Application ;
- (ix) **Maintenance** : désigne les prestations comprenant la Maintenance corrective, adaptative et évolutive de l'Application;
- (x) **Prestation Complémentaire** : désigne toute prestation que CONNECT'AGE pourra fournir sur demande du Client, dans le cadre d'un devis. Ces prestations pourront notamment consister en des sessions d'animation;

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

- (xi) **Produits** : désignent le diffuseur d'odeur Athy, les cartouches odorantes, les manettes et les jeux numériques multisensoriels pour aider les Utilisateurs dans leurs activités dédiées à leurs patients / résidents tels que définis au Bon de Commande ;
- (xii) **Services** : désignent l'ensemble des services que CONNECT'AGE s'engage à fournir au Client grâce à l'Application;
- (xiii) **Utilisateur** : Désigne toute personne physique, membre de l'équipe soignante du Client (notamment soignants, thérapeutes, éducateurs et animateurs), inscrite sur l'Application.
- (xiv) **Patient/résident** : Désigne toute personne physique, joueur, inscrite sur l'Application.

ARTICLE 2 - OBJET

L'objet du présent Contrat est de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles :

- le Client s'engage à acheter les Produits et à souscrire aux Services de CONNECT'AGE.
- CONNECT'AGE s'engage à fournir les Produits et les Services au Client.

Les Parties conviennent d'appliquer et d'interpréter le présent Contrat de bonne foi et de résoudre toute difficulté d'application ou tout litige de manière amiable et dans un esprit de conciliation.

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV sont applicables à tout achat de Produits et souscription aux Services fournis par CONNECT'AGE.

Les présentes CGV prévalent sur toute condition d'achat ou tout autre document émanant du Client.

ARTICLE 4 - ACCEPTATION

Le fait de signer le Bon de Commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

ARTICLE 5 - PRISE D'EFFET – DUREE

Le Contrat prend effet le jour de la signature du Bon de Commande et poursuivra ses effets :

- s'agissant des dispositions relatives à la vente de Produits, jusqu'à la complète réception des Produits ayant fait l'objet de la Commande et l'extinction des obligations respectives des Parties qui en découlent,
- s'agissant des dispositions relatives aux Services, pendant une durée de 1 à 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception respectant un préavis de trente (30) jours.

ARTICLE 6 - COMMANDE

La Commande est ferme et définitive après envoi par le Client du Bon de Commande signé à CONNECT'AGE (ci-après « l'Acceptation »). La Commande est personnelle au Client et ne peut être cédée sans l'accord préalable et écrit de CONNECT'AGE.

A réception du Bon de Commande, CONNECT'AGE transmettra au Client une confirmation de Commande écrite (ci-après la « Confirmation de Commande »). Cette Confirmation de Commande indiquera les délais de livraison des Produits et de mise à disposition des Services.

ARTICLE 7 - LIVRAISON – RECEPTION - INSTALLATION DES PRODUITS

7.1 Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif au sein de la Confirmation de Commande.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

Tout événement, susceptible d'avoir une influence sur la livraison des Produits sera immédiatement porté à la connaissance du Client.

Toutes les livraisons se feront selon l'incoterm CIP jusqu'aux locaux du Client, à l'adresse indiquée au Bon de Commande.

Ainsi, les Produits voyageront aux risques et périls de CONNECT'AGE. Le transfert des risques de perte et de détérioration des Produits sera réalisé dès leur livraison chez le Client.

7.2 Réception

La réception s'effectue dans les locaux du CLIENT.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les Produits délivrés par le CONNECT'AGE seront réputés conformes en quantité et qualité à la Commande.

7.3 Installation

Le Client demeure seul responsable de l'installation des Produits. Cette installation devra être effectuée conformément aux recommandations de CONNECT'AGE et à la notice de montage jointe au colis.

7.4 Transfert de propriété

Le transfert de propriété s'effectue lors de la réception des Produits sous réserve du complet paiement du prix par le Client.

ARTICLE 8 - MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION

Les délais de mise en service des Services sont donnés au sein de la Confirmation de Commande.

CONNECT'AGE procédera à la création du Compte Administrateur du Client, le Client s'engageant à communiquer à CONNECT'AGE toutes les informations nécessaires à la création du Compte dans les délais requis par cette dernière.

CONNECT'AGE adressera au Client un email lui indiquant les paramètres de connexion (identifiant et mot de passe) lui permettant d'accéder à son Compte Administrateur.

Les identifiants et mots de passe seront modifiables lors de la première connexion du Client à son Compte Administrateur.

ARTICLE 9 - DESCRIPTION DES SERVICES

CONNECT'AGE met à la disposition du Client les services suivants :

- L'accès à une gamme de jeux numériques multisensoriels dédiés à la stimulation cognitive des Joueurs, tels que définis au Bon de Commande.
- La possibilité de personnaliser et de programmer les jeux en fonction du Joueur ou du groupe de Joueurs programmables ;
- L'accès à un tableau de bord et à des rapports d'activité permettant de visualiser d'analyser les résultats par Joueur ou par groupe de Joueurs.
- Un support technique tel que prévu à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 10 - ASSISTANCE ET MAINTENANCE

CONNECT'AGE s'engage à apporter au Client un support technique et une maintenance standard permettant la résolution des dysfonctionnements de l'Application.

CONNECT'AGE fera ses meilleurs efforts pour assurer la disponibilité de l'Application.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

10.1 Assistance

Le service d'Assistance technique s'applique à l'utilisation par le Client de l'Application et consiste à assister le Client quant à son usage. Le Client pourra contacter CONNECT'AGE du lundi au vendredi, de 9h à 18h, par e-mail à l'adresse courriel suivante : sav@connectage.fr ou par téléphone au 03.20.64.54.76.

10.2 Maintenance

Au titre de la Maintenance corrective, le Client signalera toute panne, bug ou dysfonctionnement subi par lui, par email à l'adresse courriel suivante : sav@connectage.fr. CONNECT'AGE s'engage à les corriger dans ses meilleurs délais.

Au titre de la Maintenance adaptative et évolutive, CONNECT'AGE fera ses meilleurs efforts pour assurer le maintien en état de fonctionnement de l'Application par la mise à disposition de mises à jour, améliorations, et évolutions. La fourniture de ces mises à jour interviendra en fonction des besoins de mise en conformité ou d'évolution technique de l'Application, dont le Client sera immédiatement informé.

10.3 Limites

CONNECT'AGE ne sera pas tenu de fournir un support technique dans les cas suivants :

- anomalies ou problèmes directement ou indirectement liés à (i) une utilisation incorrecte de l'Application par le Client ou l'un de ses préposés (ii) l'utilisation d'appareils défectueux ou (iii) toute cause externe à l'Application;
- modification ou action du Client sur tout ou partie de l'Application lorsque cette modification rend l'Application impropre à son usage ;
- tentative du Client de résoudre lui-même le problème.

ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIERES

11.1 Prix

En contrepartie de la vente des Produits, de la mise à disposition de l'Application et de la souscription aux Services, le Client s'engage à payer à CONNECT'AGE le prix déterminé au Bon de Commande.

11.2 Paiements

Les factures émises par CONNECT'AGE sont payables par le Client, nettes et sans escompte, suivant un délai de TRENTE (30) jours à compter de leur date d'émission et selon le moyen de paiement déterminé entre les Parties.

11.3 Retard de paiement

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par CONNECT'AGE de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- la suspension de toute concession de Licence et de tout service fourni via l'Application, sans préjudice pour CONNECT'AGE d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'application d'un intérêt jusqu'au jour du paiement effectif correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal par jour de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € en application des articles L.441-6 et D. 441-5 du Code de commerce.

ARTICLE 12 - PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours de l'exécution du présent Contrat, la réalisation de Prestations Complémentaires pourra être convenue entre les Parties sur Devis, notamment pour la réalisation de prestations d'animation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

ARTICLE 13 - OBLIGATION DU CLIENT

Le Client s'engage, de bonne foi :

- (i) À se conformer aux stipulations des présentes et en particulier de la Licence concédée aux termes des CGU,
- (ii) À respecter les règles d'usage acceptables fixées aux termes des CGU,
- (iii) À respecter l'ordre public et les bonnes mœurs ;
- (iv) À payer le Prix des Produits et Services fournis par CONNECT'AGE.

ARTICLE 14 - GARANTIE DES PRODUITS

14.1 Garantie commerciale

CONNECT'AGE s'engage, pour une durée de un (1) à trois (3) ans (en fonction du contrat), et à compter de la réception définitive des Produits, à une garantie commerciale couvrant les défauts, dysfonctionnements, pannes affectant les Produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation.

Pour l'exercer, le Client devra notifier la panne affectant les Produits dans un délai de CINQ (5) jours suivant la survenance de la panne, conformément à l'article 22 ci-après.

Si CONNECT'AGE considère la demande du Client justifiée, elle lui confirmera, par écrit, son acceptation et la prise en charge de sa réclamation, à ses frais.

Le CLIENT devra alors retourner le ou les Produit(s) sous garantie à l'endroit indiqué par CONNECT'AGE.

La garantie est limitée à :

- la réparation ou le remplacement, dans les meilleurs délais, du ou des Produits défectueux par un produit neuf ou reconditionné, à la seule discrétion de CONNECT'AGE ;
- la réexpédition du ou des Produits réparés ou remplacés, dans les meilleurs délais, et aux frais de CONNECT'AGE.

Le remplacement ou la réparation du Produit ou des pièces défectueuses n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus décrite.

Toute garantie est exclue en cas d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation, en cas de négligence, défaut d'entretien, modification des Produits de la part du Client, de ses prestataires, sous-traitants ou de toute personne utilisant les Produits.

Les défauts ou détériorations des Produits livrés survenus à la suite d'une utilisation anormale et/ou non conforme à la notice d'utilisation, d'un accident ou d'une modification des Produits par le Client ou par un tiers ne pourront ouvrir droit à la garantie due par CONNECT'AGE.

14.2 Garantie légale

Outre la garantie commerciale prévue à l'article 14.1, CONNECT'AGE garantit le Client contre les vices cachés en application de l'article 1641 du Code civil.

ARTICLE 15 - RESPONSABILITE

15.1 Généralités

La responsabilité de CONNECT'AGE à l'égard du Client ne pourra être recherchée qu'en cas de manquement contractuel prouvé commis dans ou à l'occasion de l'exécution des prestations mises à sa charge au titre du Contrat.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

CONNECT'AGE ne pourra être tenue responsable des dommages indirects subis par le Client. En conséquence, le Client renonce à tout recours à l'encontre de CONNECT'AGE et contre ses assureurs, et s'engage à faire renoncer à tout recours de ses propres assureurs.

Si toutefois la responsabilité de CONNECT'AGE était retenue devant les tribunaux, le Client ne pourra prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par ce dernier.

15.2 Exclusions

CONNECT'AGE ne garantit en aucune manière que (i) l'Application répondra à l'ensemble des exigences du Client, (ii) que l'Application sera en permanence disponible sans interruption, ou sans erreur.

ARTICLE 16 - ASSURANCES

CONNECT'AGE atteste chacun avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages à l'exécution du Contrat causés à l'autre Partie ou à des Tiers, par elle-même, par son personnel ou ses collaborateurs.

ARTICLE 17 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Est de la propriété exclusive de CONNECT'AGE, protégé par les droits de propriété intellectuelle et industrielle, l'ensemble des éléments graphiques tels que les informations, textes, images, droits d'auteur, marques, photographies, vidéos, sons, logos, ainsi que les éventuelles applications informatiques diffusés par CONNECT'AGE sur l'Application. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés, reproduits, imités ou adaptés sans l'autorisation préalable écrite de CONNECT'AGE.

Le Client reconnaît et accepte que, sauf disposition contraire exprimée par ailleurs aux présentes CGV, il n'acquiert aucun droit sur les ces éléments appartenant à CONNECT'AGE.

ARTICLE 18 - CONFIDENTIALITE – NON DIVULGATION

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les Informations Confidentielles transmises par l'autre Partie et/ou auxquelles elle aurait eu accès à l'occasion de la réalisation des Services.

Sont considérées comme confidentielles toutes informations, données, et tous documents de toute nature communiqués par l'une des Parties à l'autre pour la réalisation des Services, par oral, écrit ou par voie électronique et incluant, sans restriction, tout concept, stratégie, plan marketing, compte-rendu de réunion, analyse, modèle, méthodologie, savoir-faire, que ces informations soient ou non protégeables au titre du droit de la propriété intellectuelle et industrielle (**ci-après les « Informations Confidentielles »**), spécifiquement désignées comme étant confidentielles ou traitées comme telles.

Aucune des Parties n'est responsable des actes illégaux de Tiers ou tous autres actes indépendants de sa volonté pouvant entraîner des violations de l'obligation de confidentialité.

L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- (i) qui étaient connues de l'une des Parties avant leur transmission par l'autre Partie ;
- (ii) qui sont obtenues de tiers par l'une des Parties, de manière légitime ;
- (iii) qui sont ou deviennent publiquement disponibles, sans qu'il y ait violation des engagements pris par chacune des Parties;
- (iv) qui sont révélées de manière raisonnable aux employés, fournisseurs, prestataires ou autres, pour la réalisation des Services ;
- (v) qui doivent être révélées par la loi ou une autorité compétente.

L'engagement de confidentialité restant en vigueur pendant les cinq (5) années qui suivront la communication de chacune des Informations Confidentielles.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

ARTICLE 19 - SOUS-TRAITANCE

De convention expresse entre les Parties, CONNECT'AGE pourra, à sa seule discrétion, avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution de ses obligations. Cependant, CONNECT'AGE demeurera, vis-à-vis du Client, solidairement responsable de la bonne exécution des prestations confiée au(x)dit(s) sous-traitants.

ARTICLE 20 - RESILIATION

En cas de manquement d'une des Parties à l'une des obligations, l'autre Partie pourra, trente (30) jours francs à compter de la date de réception, ou à défaut de la date de première présentation d'une lettre de mise en demeure recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit du contrat, sans préavis ni formalité judiciaire ou autre et sans préjudice de tous autres droits ou actions notamment en vue de solliciter tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause, tous les droits d'utilisation concédés au titre des présentes cesseront immédiatement.

Toute obligation de versement qui serait née d'une prestation réalisée ou en cours antérieurement à la résiliation devra être acquittée par le Client dans les plus brefs délais suivant ladite résiliation.

ARTICLE 21 - FORCE MAJEURE

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent Contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Dans le cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations du présent Contrat sont suspendues. Si le cas de force majeure se poursuit pendant une durée de plus d'un (1) mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par l'une ou l'autre des Parties dès réception par l'autre d'une lettre recommandée.

ARTICLE 22 - NOTIFICATIONS

Sauf dans les cas où une stipulation du présent contrat en dispose autrement, il résulte d'un accord exprès entre les Parties que les échanges entre elles pourront intervenir par tous moyens, notamment par message électronique aux adresses e-mail mentionnées dans leurs correspondances, enregistrements et sauvegardes (en ce compris toute donnée de connexion) réalisés sur l'Application (ci-après les « Documents Electroniques ») ou dans tout autre document.

Les Parties conviennent que l'impression papier d'un courriel permet de prouver valablement la teneur des échanges.

ARTICLE 23 - DISPOSITIONS GENERALES

23.1 Evolutions

CONNECT'AGE se réserve le droit de modifier les présentes CGV à sa seule discrétion, en tant que nécessaire, selon l'évolution technique de ses offres de Services, ou en raison de l'évolution de la législation.

Les modifications des CGV seront notifiées au Client dans les plus brefs délais.

23.2 Tolérance

Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent Contrat, quelles que puissent en être la

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

Version en vigueur au (20/12/19)

fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent Contrat, ni générer un droit quelconque.

23.3 Intégralité

Les présentes dispositions constituent l'intégralité du Contrat des Parties et remplacent en tous points les accords, lettres d'intention, courriers et propositions antérieures entre les elles, quelle qu'en soit la forme ou l'appellation et portant sur le même objet, à l'exception de ceux listés aux présentes.

23.4 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat est annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en sera pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront, si possible, remplacer cette disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

ARTICLE 24 - DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, tous différends relatifs au présent Contrat seront portés à la connaissance des tribunaux compétents de Lille.